



BC  
RC  
SC

UNEP/FAO/CHW/RC/POPS/EXCOPS.1/1



**Convention de Bâle sur le contrôle  
des mouvements transfrontières  
de déchets dangereux et de leur  
élimination**

Distr. : Générale  
5 octobre 2009

Français  
Original : Anglais



**Convention de Rotterdam sur  
la procédure de consentement  
préalable en connaissance  
de cause applicable à certains  
produits chimiques et pesticides  
dangereux qui font l'objet d'un  
commerce international**



**Convention de Stockholm sur les  
polluants organiques persistants**

**Conférence des Parties aux conventions de Bâle,  
de Rotterdam et de Stockholm  
Réunions extraordinaires simultanées  
Bali, 22-24 février 2010**

**Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture des réunions.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux.
3. Rapport sur les pouvoirs des représentants aux réunions extraordinaires simultanées des Conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.
4. Questions soumises aux Conférences des Parties pour examen ou suite à donner :
  - a) Décisions sur les activités conjointes;
  - b) Décisions sur les fonctions de gestion conjointes;
  - c) Décisions définitives sur les services communs mis en place provisoirement;
  - d) Décisions sur la synchronisation des cycles budgétaires des trois conventions;
  - e) Décisions sur la vérification conjointe des comptes des secrétariats des trois conventions;
  - f) Décisions sur un mécanisme d'examen et de suivi des travaux visant à améliorer la coordination et la coopération entre les trois conventions;

K0952995

021109

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

- g) Rapports ou informations reçus du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et des secrétariats des trois conventions sur toute autre activité ou proposition d'institutions conjointes résultant de la décision sur l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.<sup>1</sup>
- 5. Adoption du rapport.
  - 6. Clôture des réunions.
- 

---

<sup>1</sup> La décision mentionnée ici a fait l'objet de trois décisions distinctes mais identiques sur le fond, à savoir : la décision IX/10 adoptée par la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination à sa neuvième réunion, la décision RC-4/11 adoptée par la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international à sa quatrième réunion et la décision SC-4/34 adoptée par la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants à sa quatrième réunion.